

**OBJET :**

**MODIFICATION  
DES DURÉES  
D'AMORTISSEMENT  
BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 04 octobre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 11 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

**Pouvoirs :** Christiane BAYET à Cindy GIARDINA, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Bertrand DAVAL à Frédérique SERET, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221011-20221011\_CC\_D22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 19/10/2022



Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents excusés** : Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	117
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de membres absents non représentés :	1
Nombre de votants :	127

Après un travail d'analyse de la gestion comptable et notamment des immobilisations du service de l'assainissement collectif, il s'avère que les durées d'amortissement des stations et des réseaux ne reflètent pas la durée réelle de renouvellement des biens constatée.

Actuellement la délibération datée du 26 septembre 2017 prévoit les durées d'amortissement suivantes :

- Stations d'épuration : 25 ans
- Réseaux d'assainissement : 50 ans.

Ces durées sont inférieures à la durée de renouvellement des biens concernés.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver de nouvelles durées pour ces 2 catégories de biens à savoir :

- Stations d'épuration : 30 ans
- Réseaux d'assainissement : 80 ans

Ces nouvelles durées s'appliqueront aux immobilisations dont l'amortissement débute en 2023.

Après en avoir délibéré par 127 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la modification des durées d'amortissement suivantes sur le budget annexe assainissement
  - o Stations d'épuration : 30 ans
  - o Réseaux d'assainissement : 80 ans

Fait et délibéré, à Montbrison, le 11 octobre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance